

BIJOUX
FIX



MON ARMURE EST EN OR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Nord et limitrophes.....	à mois, 22.00;	à mois, 40.00;	1 an, 78.00
Autres départements.....	28.00;	48.00;	80.00
Belgique.....	48.00;	80.00;	140.00
Union Postale: Tarif A.....	26.00;	46.00;	80.00
Tarif B.....	26.00;	46.00;	80.00

ANNONCES.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34, 9.59 et 19.04, Int. 6.
BOURBAIX.....	26, rue Carnot, Tél. 37.
TOURNAI.....	3, rue Faidherbe, Tél. 27.07.
LILLE.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49.
PARIS.....	105, rue de la Station, Tél. 5.44.
MOUSCHON.....	

**LES SOULIERS
LES MOINS CHERS
DU MONDE**
s'achètent à
DOLLY
20, Rue de Lannoy, 20
ROUBAIX
10 MODELES de qualité
pour Dames et Messieurs
à 49.00

Le Cartel a joué

Si c'est au pied du mur qu'on juge le maçon, c'est devant l'urne que s'éprouve la solidité des principes politiques. A la tribune des congrès, loin des réalités électorales, il est toujours facile d'affirmer une indépendance théorique et de revendiquer hautement le droit de renfermer une tactique dans les limites certaines d'un programme. Mais, face à face avec les électeurs, quand il s'agit pratiquement d'assurer le triomphe d'un parti par un jeu savant de bascule, les déclarations les plus solennelles et les décisions les plus unanimes sont bien vite oubliées. Ce qui vient de se passer à La Réole fournit une nouvelle illustration de cette vérité élémentaire.

Les électeurs de cette circonscription avaient à élire un député en remplacement de M. Faget, décédé, et qui appartenait à l'Union Républicaine Nationale.

Au premier tour, sur 14143 inscrits et 10920 votants, les voix s'étaient réparties de la façon suivante: MM. Gomez Vayés, républicain de gauche, 3003 voix; Jacques Chaigne, secrétaire de l'Alliance républicaine radicale, 2004 voix; Montet, socialiste S.F.I.O., 2378 voix; Delac, radical-socialiste, 2354 voix.

Evidemment, pour peu que la discipline républicaine fût observée, le succès du républicain de gauche était assuré au second tour. La situation était d'ailleurs fort simple et puisqu'il n'y avait en présence que de bons et authentiques républicains, le prétexte de vouloir « barrer la route à la réaction » ne pouvait guère être invoqué sérieusement. L'occasion, au contraire, d'élargir la concentration républicaine était excellente pour les valoisiers qui, par la même occasion, trouvaient le moyen de faire échec à la révolution.

Les radicaux-socialistes de la Gironde ne l'ont pas entendu ainsi. Ils ont préféré à l'honneur d'une attitude vraiment républicaine, un immédiat profit électoral rendu possible par de honteuses tractations. Ils se sont mis d'accord avec les socialistes pour choisir et présenter au suffrage des électeurs un candidat unique, un certain M. Anatole Cluzan, radical-socialiste, qui l'emporta d'une centaine de voix, au second tour, sur le républicain de gauche.

Voici comment, M. Jacques Chaigne, candidat de l'Alliance démocratique et radicale, juge la conduite des amis de M. Herriot, dans sa lettre de retrait de candidature:

« D'étranges opérations où les principes et les idées n'ont rien à voir, car elles sont uniquement destinées à servir les intérêts électoraux du parti S.F.I.O., ont été effectuées dès le soir du premier tour de scrutin.

Je les blâme de toute mon énergie. Pour les réaliser en effet, on n'a tenu compte ni de la discipline républicaine ni de la décision du corps électoral exprimée par les chiffres du scrutin. Le parti radical socialiste, à qui, dans l'intérêt général, nous avons loyalement rendu la main dès le 13 novembre, a refusé et a préféré reconstruire en Gironde cette formation uniquement électorale du cartel.

Pour qui sait lire entre les lignes, M. Chaigne fait certainement allusion à des accords préparés, dès maintenant, la cuisine électorale pour 1932. Les radicaux-socialistes girondins sont-ils tout à fait d'accord avec les déclarations votées au Congrès de Paris? Il leur importe peu. Ils savent qu'ils ont interprété l'esprit sinon la lettre, et cela leur suffit. Nous ne leur reprocherons pas, certes, d'avoir démasqué leurs batteries un peu trop vite, car en ce faisant ils ont rendu un grand service aux républicains qui, malgré tout, ne voulaient pas croire au Cartel.

Le Cartel joue, dès maintenant, dans toutes les élections partielles, tantôt au profit des radicaux, tantôt au profit des socialistes. Pourquoi voulez-vous qu'il ne joue pas, partout, aux élections générales de l'année prochaine? **LOUIS DARTOIS.**

Le Prince Gustave de Suède à l'Élysée



On sait que le Prince Gustave-Adolphe, héritier du trône de Suède, a été reçu à déjeuner par M. Doumer, au palais de l'Élysée. Voici, de gauche à droite, le général BRACONNIER, M. BÉCO de FOUQUIÈRES, chef du protocole, le PRINCE DE SUÈDE et le COLONEL BROUSSE à leur sortie du palais.

BILLET PARISIEN **LETTRE DE BRUXELLES**

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS N'A PU ÊTRE RÉGLÉ

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 2 DÉCEMBRE (MINUTE). On croyait liquider — au moins sur le plan diplomatique — le conflit sino-japonais. Un projet de résolution avait été élaboré par le Conseil de la Société des Nations, projet qui tenait compte, semblait-il, des points de vue si différents de la Chine et du Japon. Après de longues tractations, on était parvenu à définir, paragraphe par paragraphe, les droits de l'une et de l'autre nation. Le Japon promettait de retirer ses troupes dans la zone du chemin de fer aussitôt que la sécurité de ses nationaux aurait été effectivement établie. La Chine, de son côté, promettait de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de cette sécurité. Les deux parties s'engageaient, en outre, à substituer de toute initiative pouvant entraîner de nouvelles rencontres et de nouvelles pertes de vies humaines.

Un paragraphe indiquait la constitution de la fameuse commission chargée de l'étude de toutes les circonstances pouvant affecter les relations internationales en vue de la bonne entente et la paix entre la Chine et le Japon.

Tout cela était parfait sur le papier. Mais, aujourd'hui, de grandes difficultés ont de nouveau surgi qui ramènent le problème au point même où l'avait abordé le Conseil de la Société des Nations. Toutes ces difficultés viennent de l'opinion — trop justifiée, hélas! — que le Japon nourrit sur la Chine.

Un traité conclu avec cette dernière puissance peut-il présenter la même garantie que s'il était conclu entre la France et la Grande-Bretagne? Evidemment non, puisque le Gouvernement de Nankin est, la plupart du temps, incapable de faire respecter ses décisions par ses généraux, qui constituent dans les provinces autant de foyers ne connaissant d'autres lois que leur intérêt et leur bon plaisir.

Que valent, dans ces conditions, les promesses de la Chine quant à la sécurité des nationaux japonais? Le Japon s'en tient à son idée. Il ne veut pas lâcher la proie pour l'ombre. Il veut des garanties solides et concrètes que le Conseil de la Société des Nations, par le seul fait qu'il veut traiter le conflit sur le plan de la conciliation, se sent incapable de lui accorder.

Décidément, cet imbroglio mandchou donne pas mal de fil à retordre à l'établissement généreux et bon sceptique que quelques membres du Conseil — et non des moindres — inclineraient à passer la main.

GOULETTE ET SALEL
A DAR-ES-SALAM
Tananarive, 2 décembre. — Les aviateurs Goulette et Salel sont partis ce matin pour rentrer en France, via Dar-Es-Salam, Djibouti et Assouan. Ils ont atterri à Dar-Es-Salam à 15 h. 10.

La présentation du timbre antituberculeux à M. Paul Doumer



On reconnaît, le deuxième à gauche, M. HOMMAY, président du Comité national de défense contre la tuberculose; le deuxième ensuite, M. BLAISOT, ministre de la Santé publique et M. DOUMER, président de la République.

POUR UNE ENTENTE AVEC LA FRANCE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 2 DÉCEMBRE 1931. La crise économique vient de porter au premier plan de l'actualité la question de l'entente économique franco-belge. Le problème a été nettement posé, hier, devant le Parlement, par les députés wallons MM. SIMON (socialiste), PATER (libéral) et HUBIN (socialiste). Séparés par mille questions diverses, ils se sont trouvés d'accord sur ce seul fait: « Au point de vue économique, la Belgique n'a d'autres moyens de salut que d'augmenter son marché intérieur, et la France seule est capable de lui permettre cette extension; donc il faut conclure une entente économique avec la France ».

L'Amir de l'Affaires étrangères, M. Paul Hymans, s'est énergiquement opposé à cette manœuvre de voir. Pour lui, la Belgique doit se sauver toute seule. Elle l'a fait déjà, lors de deux crises fameuses: en 1848 et après la guerre. Il a cité des statistiques économiques établissant que la balance commerciale de la Belgique était, à l'heure actuelle, excellente. Il a dominié l'impression — assez déconcertante — que tout était fait pour le dénouement de la crise.

« Il y a eu de l'honneur de la Belgique, a-t-il dit à plusieurs reprises, de se tirer d'affaire toute seule; elle n'a besoin de personne; au surplus, contracter une entente économique avec la France, c'est devenir son vassal politique. Et cela provoquerait des réactions internationales très graves ».

« A cela, les interpellateurs ont répondu qu'il était tout de même la crise universelle d'aujourd'hui pourrait se résoudre autrement que par des mesures internationales; que ces mesures, cherchées d'abord par phobie de la France dans la convention d'Oslo, s'étaient retournées contre la Belgique, envahie et ruinée par les promesses des puissances qui ont contresigné cette convention ».

Ils ont montré que l'Angleterre se « juchait de la Belgique » (sic) et que l'Allemagne ne cherchait qu'à tromper ceux avec qui elle traitait. Il ne reste donc que la France, qui a besoin de nous comme nous avons besoin d'elle, et qui a pour nous, comme nous avons pour elle, une amitié profonde et loyale ».

M. Hymans a été particulièrement mis en mauvaise posture quand M. Hubin lui a dit: « Vous parlez très haut de notre indépendance; et, par crainte de l'Angleterre, vous n'osez pas conclure une alliance qui pourrait lui déplaire. Singulière indépendance! » A une question qu'on lui a posée: « La France accepterait-elle? » M. Hubin a répondu: « Oui. Mais il faut que nous fassions le premier pas. Le département des Affaires étrangères a déjà fait, à ce propos, deux affronts à la France. On comprendra qu'elle ne tienne pas à en recevoir un troisième ».

Un ordre du jour dans le sens de l'entente économique franco-belge a été déposé. La Chambre se prononcera ce jeudi.

Les fileyeurs de coton anglais demandent aussi la protection douanière

(Wide World photos.)

Londres, 2 décembre. — Le Cabinet s'est réuni à 11 heures, à Downing Street, sous la présidence de M. MacDonald. On a eu le savoir que les ministres ont arrêté les termes de la déclaration gouvernementale qui définira, cet après-midi, à la Chambre des Communes, le point de vue du Cabinet dans la question de l'Inde.

D'autre part, M. Runciman va recevoir une délégation de fileyeurs de coton qui lui réitéreront leur demande en faveur d'une protection douanière. Il ne semble pas que le ministre du Commerce ait l'intention de céder à la pression dont il est l'objet. Son Département estime, en effet, que de même que pour les produits métallurgiques, l'étude de la question n'est pas encore assez poussée à fond pour que l'on puisse conclure à la nécessité de la taxation des produits étrangers.

Ce désir d'éviter toute précipitation s'est manifesté également hier dans la déclaration par laquelle M. Runciman avait annoncé qu'aucune mesure de préférence ne serait accordée à une puissance étrangère avant la réunion de la conférence impériale d'Oslo.

On n'a pas encore pu déchiffrer l'énigme de la mort du domestique de ferme à Mons-en-Barœul

L'affaire de Mons-en-Barœul qui, de prime abord, s'était présentée comme un drame banal peu susceptible d'intéresser longtemps l'opinion publique, puis avait accusé mardi un rebondissement sensible, conserve son caractère mystérieux.

Mardi, le gendarmier a poursuivi son enquête avec opiniâtreté pour tâcher de reconstituer les circonstances de la mort tragique de Julien Woestyne, domestique à la ferme Salembier, dont le cadavre a été retrouvé sur son lit dans l'étable où il couchait.

Des recherches ont été effectuées, des questions ont été posées à de nombreuses personnes qui auraient éclairé d'un jour nouveau cette affaire, mais le soir, la justice se trouvait toujours devant la même énigme.

Parviendra-t-on après cette journée orageuse à faire apparaître la vérité? C'est ce qu'il faut évidemment souhaiter.

Les recherches des gendarmes

Mardi matin de très bonne heure, les gendarmes sont revenus sur les lieux et ont poursuivi sérieusement leurs recherches. Ils ont interrogé de nombreuses personnes et ont appris que la victime s'était rendu à Fiers dimanche matin afin d'aller y reprendre ou y reporter son livret de pension et qu'il était allé voir ensuite la Madeleine une personne qui avait toujours demandé à celle-ci s'il n'était pas revenu le soir. La réponse fut négative.

D'autre part, une personne de Mons-en-Barœul que les gendarmes interrogèrent aussi affirma avoir vu l'ouvrier vers 17 h. dans un café de la rue Daubresse-Mauvies.

Ce serait le seul témoin qui aurait aperçu la victime après 16 h. moment de la journée où, comme l'on s'en souvient, le domestique devait se trouver dans la cour de la ferme, comme l'attestèrent ses patrons.

Les gendarmes apprirent aussi que, durant la nuit de dimanche à lundi, une auto, à conduite intérieure croisée, avait stationné à une cinquantaine de mètres de la ferme. Cette voiture paraît-il, manquait d'essence et le chauffeur passa la nuit sur son siège. Le matin vers 8 heures, il partit acheter un bidon d'essence, vint le vider dans le réservoir de la voiture et s'en alla. Il est peu probable que cet automobiliste soit mêlé à cette affaire.

« A la ferme, les gendarmes n'obtinrent pas d'autres détails que ceux qui leur avaient été donnés la veille. Les fils de M. Salembier, dont l'un est rentré dimanche à 11 h. 30 et l'autre à minuit trente, affirmèrent n'avoir rien remarqué d'anormal ».

Le lattier qui gare sa camionnette dans la cour de la ferme a été de nouveau interrogé. Il déclara qu'il remisa sa voiture vers 21 h. et que vers 21 h. 10, il était chez lui. Comme il travaillait la nuit dans une imprimerie, il se coucha jusqu'au moment de son départ. Il se rendit ensuite à son travail qu'il commença à minuit 45. Ce fait a été confirmé par ceux qui l'employaient.

Des traces de sang

Constatacion assez troublante, des traces de sang sur deux poteaux soutenant les bat-flanc de l'écurie. Ces traces, visibles à une cinquantaine de centimètres au-dessus du sol, prouvent que la victime a été apportée sanglante dans le réduit.

Il est certain que s'il y a des traces de sang sur deux poteaux, il y en eut par terre et qu'on l'a fait disparaître. Des photographies de l'écurie ont été prises mercredi matin par MM. Eve et Dorisse, inspecteurs de la 2^e brigade mobile.

Les hypothèses

On ne peut plus maintenant que faire des hypothèses. Meurtre ou accident? Restait à deviner qu'il s'agit d'un accident suivi d'une mise en scène par le meurtrier involontaire qui voulait ainsi échapper les responsabilités. Mais comment s'est-il produit? Est-il même certain que Woestyne fut écorché au début de la nuit?

La vacance du siège de M. Loucheur à la Chambre des députés

Nous apprenons que, malgré le renouvellement prochain de la Chambre des députés, il sera pourvu au remplacement de M. Loucheur à la Chambre des députés.

La date de cette élection partielle sera proposée ultérieurement au ministère de l'Intérieur par M. Langeron, préfet du Nord.

Cette élection doit avoir lieu dans les quarante jours qui suivent le décès de M. Loucheur.

M. de Castellane est élu président de la Commission des Affaires étrangères

Paris, 2 décembre. — M. de Castellane, premier vice-président de la Commission des Affaires étrangères, a été élu président de cette Commission, en remplacement de M. Paul-Boncour, par 16 voix contre 10 à son concurrent, M. Bastid, candidat radical-socialiste; 5 à M. Guernat, non-candidat, et 2 à M. Franklin-Bouillon, également non-candidat.

A Hollebeke, un homme est décapité et déchiqueté par l'obus qu'il dévissait

Un terrible accident provoqué par l'imprudence d'un jeune homme et qui a d'ailleurs causé sa mort, s'est produit mardi après-midi à Hollebeke, petite commune du canton de Werwicq-Belgique.

Ce jour-là, vers 13 h. 30, une formidable détonation retentit soudain, se répétant à une grande distance et causant une vive émotion dans toutes les habitations de la localité si calme, à cette heure du début de l'après-midi.

Le garde-champêtre, M. Odent, qui se trouvait chez lui, se demandant ce qui se passait, sortit pour se rendre compte de la nature de ce bruit et remarqua un nuage de fumée qui s'élevait dans la direction des ruines de l'ancien château de M. Mahieu, d'Armentières.

Sans perdre un instant, il se dirigea vers cet endroit et là, un spectacle terrifiant s'offrit à ses regards. Un cadavre sanglant, horriblement déchiqueté, privé de la tête, gisait sur le sol. Près de lui, un jeune homme, M. Jules Myulle, cruellement mutilé, mais heureusement encore en vie, était étendu. Il avait la jambe droite sectionnée à mi-hauteur et la main droite complètement arrachée.

Tandis que les voisins, attirés à leur tour par la détonation et la fumée, s'accumulaient, le docteur Vanneste, de Comines, appelé en toute hâte, ne tardait pas à arriver. Pour la première victime, il ne pouvait malheureusement plus être question de soins. Il fut donc se borner à passer les plaies affreuses du blessé qui fut ensuite transporté sans retard à l'hôpital d'Ypres.

Le premier moment d'émotion passé, on put reconstituer ce qui s'était passé et établir l'identité du cadavre.

On sut ainsi que M. Rémy Devos, âgé de 26 ans, célibataire, exerçant la profession de plafonneur à Zillebeke, et M. Jules Myulle, âgé de 24 ans, terrassier, avaient trouvé à plusieurs reprises des obus dans les ruines du canal, derrière l'ancien château de M. Mahieu et les avaient imprudemment déviés.

Un autre à une jambe et une main emportées

Mardi après-midi, ayant détéré un obus de fort calibre, et renouant leur dangereuse opération, ils se mirent en devoir d'en retirer les cercles en cuivre, sans songer à l'effroyable danger auquel ils s'exposaient, et auquel ils ne croyaient plus puisque les expériences précédentes avaient réussi.

Et ce fut l'accident. Soudain, le terrible engin qu'ils tenaient écarté, décapitant M. Devos et lui labourant le corps de ses éclats, arrachant la main droite de M. Myulle et la moitié de sa jambe.

Horrible détail, tandis que la jambe de M. Myulle était projetée à trente mètres de là, la tête de son infortuné camarade était littéralement pulvérisée à tel point qu'aucune partie ne put en être retrouvée. Instantanément aussi, les habits de M. Myulle prirent feu et il ne dut qu'un courage dont il fit preuve en se traitant jusqu'à un tron d'obus pour les éteindre, de ne pas être brûlé vif.

Signations enfin que le frère de M. Devos avait été tué en 1922 en voulant également dévisser un obus.

Ce terrible accident a causé à Hollebeke une très vive émotion et la population commente longuement le geste imprudent qui a causé la mort d'un homme et en laisse un autre dans un aussi piteux état.

Un train venant de Lille est pris en écharpe par le Bruxelles-Anvers à Wavre-S^{te}-Catherine

On compte deux morts et vingt-deux blessés

Un grave accident de chemin de fer qui coûta la vie à deux personnes — deux autres sont près de succomber — s'est produit mercredi, vers 18 heures 15, près de Wavre-Sainte-Catherine, entre Bruxelles et Anvers.

D'après les premiers renseignements qui nous sont parvenus, il n'est pas encore possible de dire exactement dans quelles conditions ni par suite de quelles circonstances la catastrophe s'est produite.

Le train-bloc, parti de Bruxelles à 17 heures 52 et qui devait arriver à Anvers à 18 heures 38, a pris en écharpe, par la bifurcation de Wavre-Sainte-Catherine, le train-bloc 249, venant de Lille et qui, normalement, atteint Anvers à 18 heures 42.

Le choc fut terrible. Trois voitures du train de Lille furent renversées dans un fracas inouï. Néanmoins, ce sont les voyageurs qui se trouvaient dans le premier wagon du train de Bruxelles qui furent le plus atteints.

Les rescapés, le premier moment d'affolement passé, se précipitèrent au secours des victimes.

On comptait deux morts et deux blessés mortellement atteints.

Vingt autres personnes ont été blessées, dont huit le sont grièvement.

Les morts et les blessés, à l'exception d'un habitant de Breda (Hollande), sont originaires de la province d'Anvers. Des équipes de secours sont aussitôt parties sur les lieux d'Anvers.

Le travail des éléphants du "Zoo" parisien



Cet éléphant du "Zoo" parisien est très heureux de pouvoir porter son corneau qui a tant d'attentions pour lui. (Photo Keymons.)

LA LIVRE A 85 7/8

Londres, 2 décembre. — La livre sterling enregistre encore une forte baisse à l'ouverture. Voici les premiers cours cotés: franc français, 82 5/8; dollar, 3.25; franc suisse, 16.92 1/2; forin, 8.08.

Les fonds d'Etats britanniques résistent assez bien à l'ambiance causée par la chute persistante de la devise nationale. On entend dire que les grands établissements financiers soutenaient les cours pour ne pas déprécier par trop leur bilan de fin d'année.

On a constaté un retraitement en cours de séance sur le Marché des changes.

On a coté à 16 h., Paris, 85 7/8; New-York, 3.56, mais il y a lieu d'observer que ces cours ne sont que des indications, la cote du franc étant basée sur la demande des acheteurs et celle du dollar sur l'offre des vendeurs. Ceci prouve à quel point le marché est sensible et instable. Cependant, on considère dans la Cité, que ce changement de tendance serait attribuable à une intervention qui aurait déterminé les spéculateurs à se racheter.

L'enquête sur le crime des Trois-Ponts, à Roubaix aboutira-t-elle ?

Voilà déjà cinq jours qu'un malheureux ouvrier agricole, contredébarré à ses heures et d'humeur vagabonde, Ferdinand Six, fut trouvé assassiné dans l'enclos de la ferme des Trois-Ponts, à Roubaix, près du hangar, à l'endroit où vraisemblablement il avait lui être frappé par un patin de bievre.

L'enquête est activement menée depuis ce temps. Deux personnes ont été arrêtées puis relâchées et à vrai dire, officiellement tout au moins, aucun fait nouveau n'est venu éclaircir le mystère qui entoure encore l'assassinat de Ferdinand Six, dit « Le Mabré » ou « Franchomme ».

La police mobile, on le sait, suit diverses pistes à l'extérieur qui, jusqu'ici, ne semblent devoir donner aucun résultat. L'un des policiers va entreprendre des recherches depuis le dernier endroit que quitta Six avant de gagner Roubaix et le commissaire du 3^e arrondissement va s'efforcer de reconstituer l'emploi du temps de la victime depuis le moment — c'est-à-dire jeudi dernier, à 22 h. 30 — où elle quitta un cabaret de la place Carnot, au Pile, pour s'acheminer vers son dessein.

L'un des inspecteurs de la police mobile a recueilli, hier encore, des précisions dont, à vrai dire, aucune ne jette un jour nouveau sur l'affaire, auprès des MM. Lebrun père et fils, les fermiers des Trois-Ponts.

Quant la Sreté de Roubaix et la police mobile auront épuisé leurs recherches, et si cas où ces recherches s'avèrent vaines, que leur réaction-t-elle à faire?

Les policiers reprendront l'affaire à son point de départ. Ils retourneront à l'endroit tristique, là où le cadavre fut trouvé, et ne manqueront pas de s'entourer une fois de plus de toutes les précautions désirables, car si le vol peut paraître maintenant aux enquêteurs un mobile dont les fondements paraissent assez fragiles, il reste encore qu'un cours d'une rixe le malheureux a pu succomber ou que son ténace adversaire ait ensuite attendu son sommeil pour le frapper lâchement, évitant ainsi tout bruit et empêchant que les occupants de la ferme entendissent quelque chose.

Quoi qu'il en soit, pour l'heure, sans qu'aucun indice sérieux puisse être retenu, on peut être sûr que l'enquête aboutira.

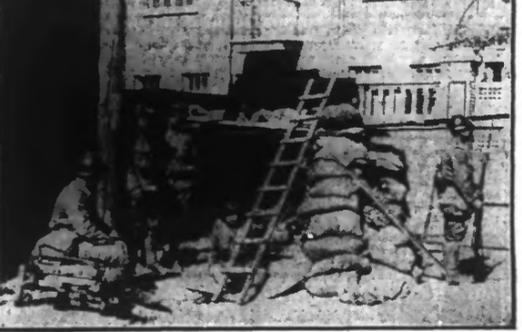
Les travaux du Comité franco-allemand

La première sous-commission du comité franco-allemand de Berlin a tenu le 15 décembre. Elle s'occupera spécialement des questions relatives aux traités de commerce et à la collaboration économique entre les deux pays.

« A Saint-Germain (Tunisie), M. Vray, inspecteur, a été en somme d'un coup de...

Le Japon n'acceptera pas une réduction de ses armements

(Wide World photos.)



DES SOLDATS JAPONAIS EN FACION DANS LA CONCESSION JAPONAISE DE TIEN-TSIN

Tokio, 2 décembre. — Une importante réunion du conseil de guerre a examiné hier, la politique que le Japon devra adopter à la conférence de désarmement.

Après approbation par une nouvelle conférence qui aura lieu jeudi, les instructions données au général Matsunaga, principal délégué japonais, seront les suivantes:

Le Japon n'adhérera à aucun plan de désarmement qui ne consacrera l'état actuel des armements du Japon. C'est pour la raison suivante: Le Japon a pour voisins des puissances comme la Chine et l'U.R.S.S., et des conditions militaires qui diffèrent de celles de ces pays.

effectuées dans les plus grandes mesures du possible; l'armée n'a plus que 65 % des effectifs dont elle était composée avant 1914. Le Japon est très en retard sur les autres puissances, en ce qui concerne les armes, les avions et le matériel, en raison de son absence du principal théâtre des opérations de la grande guerre.

Les membres de la famille impériale, le maréchal prince Kanin, le maréchal prince Hashimoto et des représentants des services de la défense nationale, assisteront à la conférence de Berlin.